



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ
DES AFFAIRES EUROPÉENNES
SECAE/SQ/nm/N° 2994

PARIS, LE 03 OCT. 2008

Monsieur le Président, *chen Pierre.*

En application de l'article 88-4 de la Constitution, le Secrétariat général du Gouvernement a transmis au Parlement français :

Le 19 septembre 2008, les textes référencés E3977 - Com 2008/557 : « Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne » et E3770-7- Com 2008/556 : « Avant-projet de budget rectificatif n° 7 au budget général 2008. État des dépenses par section. Section III. Commission. ».

L'intervention du Fonds de solidarité de l'Union européenne, mobilisée pour un montant de 12,78 millions d'euros en crédits d'engagement et de paiement, prendra en charge partiellement les dégâts causés par l'ouragan «Dean» en Guadeloupe et en Martinique en août 2007. Le dossier de demande ayant été transmis à la Commission le 26 octobre dernier, il relève de l'urgence d'adopter dans les meilleurs délais ces deux textes bénéficiant aux départements d'outre-mer.

Le 1er octobre 2008, le texte référencé 13206/08 et classé "RESTREINT UE" : « Adoption de la décision du Conseil autorisant la Commission à ouvrir les négociations en vue de la conclusion d'un accord entre la Communauté européenne et le Canada sur la coopération et l'échange d'informations dans les enquêtes de concurrence ».

L'adoption de ce texte doit intervenir au plus tard au Conseil du 9 octobre 2008. En effet, aucune adoption ne serait ensuite possible avant fin octobre. Or, il est prévu au cours de la deuxième quinzaine d'octobre un sommet UE-Canada à l'occasion duquel serait annoncé le lancement des négociations permises par ce mandat. Un contretemps ne saurait donc s'envisager. En outre, la France ayant obtenu quelques concessions de la Commission sur ce mandat, il serait délicat de demander maintenant le report de son adoption.

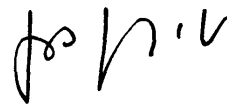
Monsieur Pierre LEQUILLER
Président de la Commission en charge des affaires européennes
Assemblée nationale
33, rue Saint-Dominique
75007 PARIS

La présidence du Conseil de l'Union européenne a fait part de son souhait d'inscrire les textes :

- E3977 et E3770-7 en points A de l'ordre du jour du Conseil « Affaires économiques et financières » prévu le 07 octobre 2008,
- 13206/08 Restreint UE en point A de l'ordre du jour du Conseil « Transport-Télécom et énergie » du 09 octobre 2008.

Dans ce contexte, je vous remercie de bien vouloir les examiner selon la procédure d'urgence, de sorte que la délégation française soit en mesure de prendre position à ces occasions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée. *Avec mon amitié*



Jean-Pierre JOUYET

COMMISSION CHARGÉE
DES AFFAIRES EUROPÉENNES

Le Président
D178/DC/SR/CG

Paris, le 3 octobre 2008

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 3 octobre 2008, vous avez saisi la Commission d'une demande d'examen en urgence de trois textes.

Il s'agit :

- d'un avant-projet de budget rectificatif n° 7 au budget général 2008 - Etat des dépenses par section - Section III - Commission (E 3770-7) ;
- d'une proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union euro (E 3977) ;
- d'une adoption de la décision du Conseil autorisant la Commission à ouvrir les négociations en vue de la conclusion d'un accord entre la Communauté européenne et le Canada sur la coopération et l'échange d'informations dans les enquêtes de concurrence (E4001).

Une procédure d'urgence arrêtée par la Commission m'autorise, en ma qualité de Président, à me prononcer sur tous les projets ou propositions d'actes européens qui lui sont ainsi soumis par le Gouvernement.

L'avant-projet de budget rectificatif n° 7 pour l'année 2008 et la proposition de décision correspondante couvrent l'intervention du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour un montant de 12,78 millions d'euros en crédits d'engagement et de paiement en faveur de la France, qui a formulé une demande d'aide financière à la suite de l'ouragan *Dean* qui a frappé la Guadeloupe et la Martinique en août 2007. Sur l'ensemble de la Martinique et sur la région la plus fortement touchée de la Guadeloupe, les autorités françaises ont fait état de graves dégâts dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche, ainsi qu'aux infrastructures et aux bâtiments publics.

Monsieur Jean-Pierre JOUYET
Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes
37 quai d'Orsay
75351 PARIS Cedex 07

Ces documents sont à l'ordre du jour du Conseil du 7 octobre 2008.

Le troisième document autorise l'ouverture de négociations en vue d'un accord avec le Canada sur la coopération et l'échange d'informations dans les enquêtes de concurrence. Dans la mesure où les directives de négociations prévoient le respect des règles de confidentialité en vigueur dans l'Union, cet accord n'appelle pas d'objections particulières

Ce document est à l'ordre du jour du Conseil du 9 octobre 2008.

Bien que n'ayant pu consulter la Commission, je crois pouvoir affirmer que ces textes ne paraissent pas susceptibles de susciter de difficultés particulières. Le Gouvernement peut donc considérer que la Commission les approuve.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Lequiller', with a stylized flourish at the end.

Pierre LEQUILLER